



Tu t'en vas où quand tu recules?

Par Samuel Laverdière, CRIA

Vous ouvrez votre journal préféré, votre tablette ou vous allez faire un tour sur Facebook, et vous constatez dans le fil d'actualité le décès d'une personne entrée en collision avec un véhicule lourd. Rapidement, on va s'imaginer un cycliste ou un piéton qui a été percuté lors d'un virage à droite à une intersection. Votre réflexe s'avèrera souvent le bon, car ce genre d'accident arrive beaucoup trop fréquemment.

Un autre genre d'événement fait trop souvent les manchettes dans les médias : les travailleurs écrasés lors des manœuvres de recul des véhicules lourds. Ça se produit chez les éboueurs, aux quais de transbordement, mais aussi en grand nombre sur les chantiers routiers et de construction. Depuis les 20 dernières années, sur les chantiers de construction, les manœuvres de recul causent environ un mort par année. Dans la moitié de ces cas, un camion à benne est impliqué.

Angle mort, travailleur vivant

Les angles morts d'un véhicule lourd sont connus par les conducteurs, mais aussi de plus en plus par les travailleurs et les citoyens en général. Bien que médiatisés et mentionnés durant les événements de sensibilisation au partage de la route et à la sécurité routière, les trop nombreux décès de travailleurs sur les chantiers forcent

la mise en place de moyens de prévention efficaces. Ainsi, le maître d'œuvre du chantier doit établir des règles de circulation (ou un plan de circulation) et informer les conducteurs de la présence d'aires de recul ou de signaleurs. Ça fait partie des responsabilités du maître d'œuvre, selon le Code de sécurité pour les travaux de construction. Néanmoins, le conducteur du camion doit valider l'endroit où sera effectué le déchargement (état du sol, présence de lignes électriques et autres obstacles).

L'objectif est de s'assurer qu'il n'y aura aucun travailleur dans la zone où le camionneur effectuera sa marche arrière et où il déchargera le contenu de sa benne basculante. L'alarme de recul, bien qu'obligatoire sur les chantiers, ne permet pas, à elle seule, d'éviter les accidents.

Être Gros-Jean comme devant

Cette expression est tout à fait à propos dans ce dossier. Être Gros-Jean comme devant, c'est espérer de grands avantages ou s'être cru dans une brillante position et finalement se retrouver dans le même état qu'au départ. Je sais qu'avec cette chronique, je m'adresse déjà à des convertis : aucun conducteur de véhicule lourd n'a pour objectif de blesser qui que ce soit. Mais si le gestionnaire du chantier,



alias le maître d'œuvre, ne prend pas la peine d'établir un plan de circulation, une aire de recul ou qu'il n'y a aucun signaleur de disponible pour le camionneur qui vient décharger son matériel, on se retrouve alors à la case départ. Bref, il faut des gestionnaires responsabilisés et des intervenants prêts à sévir si les lois et règlements ne sont pas respectés. C'est quand même la vie de travailleurs qui est mise en danger.

Tu t'en vas où quand tu recules?

Via Prévention lance ce mois-ci une vaste campagne de sensibilisation aux dangers des manœuvres de recul des camions sur les chantiers. En collaboration avec l'ASP Construction, l'Association nationale des camionneurs artisans, l'Association des propriétaires de machinerie

lourde du Québec, les ASP des affaires municipales et provinciales et des mutuelles de prévention, nous souhaitons que le slogan *Tu t'en vas où quand tu recules?* trouve écho chez les conducteurs de véhicules lourds et les maîtres d'œuvre de l'industrie de la construction. Des outils de communication et de prévention vont ainsi voir le jour : fiches techniques de prévention pour les camionneurs, dépliants sur les manœuvres de recul sécuritaires, autocollants et vidéos sur les réseaux sociaux. **TR**

Samuel Laverdière, CRIA, conseiller en prévention chez Via Prévention, possède un baccalauréat en relations industrielles. Il forme et conseille des gestionnaires et travailleurs des entreprises de transport au Québec. On peut le joindre à samuel.laverdiere@viaprevention.com